



Acte n°2023C04

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 6
Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/01/2023

Le 2 Février 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle Michel Berthoud, rue des Gagères à Frans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Bruno HENRY.

OBJET : FINANCES – Autorisation de signature de la Convention annuelle financière 2023 relative au CRTE

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources humaines et de la Mutualisation rappelle que les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire sur lequel ils portent.

Ces contrats, d'une durée de 6 ans, s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets immédiatement réalisables ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires tout en répondant aux enjeux de transition écologique, de cohésion sociale et d'économie soutenable.
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

M. Stéphane BERTHOMIEU, rappelle que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée s'est engagée dans la démarche de contractualisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ce contrat décline des orientations stratégiques et des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation du territoire à moyen et long terme. Il est évolutif et pluriannuel et fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance. Il a été construit en lien avec les parties prenantes volontaires du territoire et a fait l'objet de nombreuses réunions des élus des communes qui ont souhaité s'associer à la démarche.

M. Stéphane BERTHOMIEU, précise qu'une convention financière annuelle relative au CRTE doit être signée chaque année avec Madame la Préfète de l'Ain afin de déterminer les engagements financiers de la communauté de communes et des communes, pour l'engagement d'actions au regard des projets inscrits dans le projet de territoire.

La convention financière pour l'année 2023 intègre deux annexes : Les fiches actions mises à jour en décembre 2022, dont les modifications ont été intégrées au CRTE par avenant n°1, et la maquette financière du plan d'actions 2023.

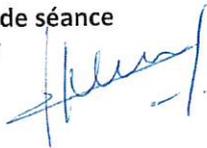
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/01/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention financière annuelle 2023 relative au CRTE et ses pièces annexes, jointes à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention avec Madame la Préfète de l'Ain ou son représentant, ainsi que tous les documents s'y rapportant, signature qui interviendra dès lors que le comité de pilotage qui se réunira prochainement aura validé le projet d'avenant n°1 et la présente convention financière ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants des projets de la CCDSV sont inscrits à la programmation pluriannuelle et seront inscrits dans les budgets respectifs en dépense et recette.

A Trévoux, le 02/02/2023

Le Secrétaire de séance
Bruno HENRY



Le Président,
Marc PECHOUX

